

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 3 février 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 27

Nombre de représentés : 05

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 27

Nombre de représentés : 05

Nombre de votants : 30

OBJET

Affaire n° 2026-004

LICENCE SPORTIVE POUR TOUS

**ATTRIBUTION DE SUBVENTION
AU FOOTBALL CLUB RIVIÈRE
DES GALETS (FC RIVIÈRE DES
GALETS)**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le mardi 3 février,
le conseil municipal du Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après
convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau,
Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le
Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme
Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint,
Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème}
adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème}
adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard
11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine,
M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Claudette Clain
Maillot, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, M. Zakaria Ali, M.
Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique
Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle,
Mme Aurélie Testan, M. Romuald Cyril Tanguy et Mme Annie
Mourgaye.

Absents représentés : Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe par
M. Jean-Paul Babef, M. Fayzal Ahmed Vali par M. Zakaria Ali,
Mme Brigitte Cadet par Mme Danila Bègue, Mme Garicia Latra
Abélard par Mme Véronique Bassonville et Mme Barbara
Saminadin par Mme Honorine Lavielle.

Arrivée(s) en cours de séance : néant.

Départ(s) en cours de séance : néant.

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal
a été faite et affichée le 26 janvier
2026.

- la liste des délibérations a été
affichée à la porte de la mairie et
publiée le 4 février 2026.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

Affaire n° 2026-004

**LICENCE SPORTIVE POUR TOUS
ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU FOOTBALL CLUB RIVIÈRE DES GALETS
(FC RIVIÈRE DES GALETS)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 2019-027 du 2 avril 2019 approuvant la mise en place du programme d'aide « licence sportive pour tous » ;

Vu la délibération n° 2020-088 du conseil municipal du 4 août 2020 approuvant la modification du cadre d'intervention du programme d'aide « licence sportive pour tous » ;

Vu les délibérations respectives du conseil municipal n° 2022-004 du 08 février 2022 et n° 2022-069 du 07 juin 2022 approuvant l'attribution de subventions aux associations sportives dans le cadre de la « Licence sportive pour tous » ;

Vu les délibérations respectives du conseil municipal n° 2023-086 du 04 juillet 2023 et n° 2024-164 du 03 décembre 2025 approuvant la modification du cadre d'intervention du programme d'aide « Licence sportive pour tous » ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant la volonté de la Ville d'apporter son concours financier aux sportifs et clubs portois dans leur cheminement vers la pratique encadrée couvrant les adhésions aux licences de compétition ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Politique éducative, scolaire et Associative » réunie le 21 janvier 2026 ;

MM. Wilfrid Cerveaux et Didier Amachalla ne prennent pas part au vote.

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE



Article 1 : d'approuver l'attribution de la subvention de 350 euros en fonctionnement, au titre de la saison sportive 2025-2026, au Football Club Rivière des Galets (FC Rivière des Galets) ;

Article 2 : d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

A blue circular official stamp of the Commune du Port de Belmon is positioned to the left of a blue ink signature. The stamp features a central emblem and the text 'COMMUNE DU PORT DE BELMON' around its perimeter. The signature is a fluid, cursive script in blue ink.

Olivier HOARAU

LICENCE SPORTIVE POUR TOUS ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations sportives dans le cadre du programme d'aide « licence sportive pour tous ».

Il est rappelé que le Conseil municipal a approuvé la création du dispositif d'aide à la « licence sportive pour tous » le 2 avril 2019 (n° 2019-027), en a modifié son règlement d'attribution le 4 août 2020 (n° 2020-088), et en a modifié son cadre d'intervention les 4 juillet 2023 et 3 décembre 2024 (n° 2023-086 et n° 2024-164).

Conformément au cadre d'intervention fixant les règles régissant les actions à engager au titre de ce dispositif, une commission technique a statué le mardi 09 décembre 2025 sur l'éligibilité administrative de **502** dossiers individuels remis par **17** associations sportives au titre de la saison sportive 2025-2026, à savoir :

Nombre d'associations	Associations sportives	Discipline	Nombre de licenciés bénéficiaires	Montant de la subvention accordée
1	Association Portoise Sport Adapté	Sport Adapté	3	150 €
2	Association Entred A Nou	Break Dance	9	450 €
3	Dalons Port Karaté Do	Karaté	10	500 €
4	Cercle d'Escrime de l'Ouest	Escrime	15	750€
5	Club Sportif Portois Basketball	Basketball	47	2 350 €
6	Dojo Portois	Judo	48	2 400€
7	FC Rivière des Galets	Football	7	350 €
8	Jeanne Ouest Natation	Natation	81	4 050 €
9	Multiboxe Rivière des Galets	Boxe	20	1 000 €
10	Jeunesse Pieds Poings Déterminer A Avancer	Boxe	3	150€
11	Le Port Canne de Combat	Canne de Combat	6	300 €
12	Volley Ball Club Portois	Volley Ball	2	100 €
13	Union Sportive Portoise de Gymnastique et Sports Acrobatiques	Gymnastique	148	7 400 €
14	Ouest Training Réunion	Pluri disciplines	1	50 €
15	Le Port Handball	Handball	78	3 900 €

16	Racing Club Portois	Rugby	23	1 150 €
17	Union Sportive Pointe des Galets Hockey	Hockey	1	50 €
	TOTAL		502	25 100€

Le Conseil municipal est appelé à :

- Approuver l'attribution de subventions, en fonctionnement, au titre de l'exercice 2025-2026, aux associations sportives sus-désignées et selon les modalités précisées dans le tableau ci-dessus ;
- Autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.